

d'expression, il faut opposer les droits supérieurs et imprescriptibles de la conscience, de l'âme élevée à la vie surnaturelle. Je demande à l'honorable ministre du Revenu national de faire pression auprès des autorités de la Société Radio-Canada pour appliquer une censure sévère sur les programmes:

1—Pour combattre les émissions répréhensibles en exigeant l'observance des lois contre la licence dans les manifestations littéraires et artistiques,

2—Favoriser la production d'émissions de haute valeur morale et esthétique.

Je souhaite que les programmes qui traitent du meurtre, des gangsters, des armes à feu et du crime disparaissent de la télévision. Ces programmes causent des ravages à l'enfance.

Que l'on bannisse les grivoiseries et les toilettes risquées portées par certains artistes. Ils oublient trop souvent que l'art n'exige aucunement des toilettes risquées.

Il n'est pas chrétien de présenter une humanité déchuée, corrompue, sans espoir ni grandeur.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député pourrait-il lire un peu moins vite?

**M. Pigeon:** Il me fait plaisir de me rendre à la demande de l'honorable député.

Il faut condamner ceux qui osent affirmer qu'une forme déterminée de diffusion peut être exploitée, mise en valeur et exaltée, même si elle manque gravement à l'ordre moral, pourvu qu'elle ait une valeur artistique et technique.

Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer que j'ai quelques notes devant moi; je préfère m'en inspirer plutôt que de dire des bêtises, comme le font certains députés de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, la télévision doit être au service de la vérité, informer honnêtement la société, sans négliger l'aspect moral de toute nouvelle jetée dans le public, cultiver, en récréant par les spectacles, le peuple qu'on aura soin de former, non pour qu'il s'autorise à voir des spectacles immoraux, mais afin qu'il juge ce qu'on lui présente et apprenne à en profiter.

Les autorités de Radio-Canada doivent, plus que jamais, veiller à l'aspect moral des émissions radiophoniques et télévisées. Le caractère familial de la télévision doit exclure de l'écran toute représentation inadmissible...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui faire remarquer qu'il s'écarte du texte de l'amendement qui a trait à la réglementation et au financement de la Société Radio-Canada. La question de la qualité des

programmes ne relève pas de la proposition d'amendement, et je demanderais à l'honorable député de s'en rapprocher un peu plus.

**M. Caron:** Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait à votre rappel au Règlement, je suis d'avis que l'étude de la qualité des programmes est pertinente à l'amendement puisque la réalisation des programmes est liée au financement de la Société. Au fait, les cachets qui sont versés à certains auteurs et artistes constituent une partie importante du financement de la radio et de la télévision, et je crois que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) devrait avoir le droit de continuer ses observations dans cette voie.

**M. Pigeon:** Je remercie l'honorable député de Hull (M. Caron) d'avoir pris ma défense en cette Chambre.

Le caractère familial de la télévision, dis-je, doit exclure de l'écran toute représentation inadmissible dans un salon respectable, tels que: vulgarité de cabaret et de boîte de nuit, déshabillés outrageants, danses lascives ou provocantes, scènes de violence, de cambriolage, intrigues où sont bafouées la fidélité conjugale et l'autorité des parents.

Radio-Canada doit surveiller de plus près le choix des téléthéâtres et des longs métrages où la famille et le mariage ne sont pas toujours respectés.

Que Radio-Canada soit exigeante pour la modestie vestimentaire des danseurs et des interprètes ainsi que pour le choix de thèmes de ballets.

Monsieur l'Orateur, Radio-Canada devrait aussi s'entourer de conseils compétents, de différentes personnalités, et spécialement celles qui sont versées dans les diverses sphères de l'activité humaine.

Pourquoi ne pas les grouper en plusieurs comités consultatifs qui se réuniraient périodiquement, une fois par mois par exemple, pour faire la critique des programmes de leur spécialité et présenter leurs suggestions aux autorités et aux réalisateurs. Ces comités serviraient aussi à stimuler l'opinion...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre de nouveau l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, mais, après avoir étudié l'amendement et les commentaires de l'honorable député de Hull avec plus d'attention, je dois de nouveau rappeler à la Chambre que l'amendement présentement à l'étude touche précisément, il est bien dit, au "Regulation" et "Financing", soit à la réglementation et au financement des programmes de radio et de télévision, mais non pas à leur qualité morale.

Si l'honorable député veut discuter du financement de ces programmes, il peut le